

**Catalogue
des prestations
ELECTRICITE
fournies
par le GRD**

PREAMBULE

Ce catalogue constitue la proposition du Gestionnaire de Réseau d'électricité GASCOGNE ENERGIES SERVICES basé à Aire sur l'Adour à destination des clients finaux, des fournisseurs d'électricité et des tiers en matière de prestations.

Ce catalogue est évolutif, notamment pour répondre aux besoins des acteurs du marché : clients, fournisseurs, ELD, responsables d'équilibre, tiers.

Les différentes familles de prestations proposées sont les suivantes :

- Les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- Les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés,
- Les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées.

Les standards de réalisation correspondent aux délais de réalisation constatés actuellement, et sont exprimés en jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés).

Les prix exprimés dans ce catalogue s'appliquent à l'ensemble des clients, qu'ils aient fait valoir ou non leur éligibilité. Ils sont exprimés en euro hors taxes et concernent les interventions réalisées en heures ouvrables et en jours ouvrés.

L'option « express », proposée sur certaines prestations (y compris les prestations « de base »), fait l'objet d'une facturation forfaitaire.

Les prestations sur devis n'ayant pas pu faire l'objet d'une normalisation, les devis sont construits sur la base :

- Des coûts standards de main d'œuvre, fonction de la qualification des intervenants,
- des prix figurant dans un canevas technique pour les opérations standards,
- des coûts réels pour les cas non prévus au canevas technique.

Les prestations peuvent être demandées par le fournisseur pour son propre compte ou pour le compte du client final (conditions standard de livraison), par le client (contrat de livraison direct) ou par un tiers. Dans tous les cas de figure, les prestations sont facturées par le GRD au demandeur.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la décision ministérielle relative aux prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité en vigueur au 1er septembre 2009.

La réalisation de la prestation « Intervention pour impayés et rétablissement » s'inscrit notamment dans le cadre du respect par les fournisseurs du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur et qui leur sont relatives (contrat direct d'accès au réseau de distribution, contrat GRD-F ou contrat unique).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles. En dehors des cas où ERDF est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, ERDF ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de sa réalisation.

En application de la loi N°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, si une prestation nécessite le changement de l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur du réseau, GES fournit et installe conformément à la loi précitée l'ensemble des équipements du nouveau dispositif de comptage, lequel fera partie de la concession de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais (décrits dans les tableaux des frais).

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées. Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 8h-12h15 et 13h15-17h45.

A titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés (des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés, indiquées dans le tableau de synthèse des prix, sont alors applicables).

Les délais standards de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés. GES ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client final, du fournisseur, du producteur ou du tiers autorisé (y compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué.

Une option express, accessible en fonction des disponibilités des équipes locales, est proposée pour certaines prestations.

Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.

En cas d'annulation tardive ou de report tardif d'une demande de prestation, c'est-à-dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé.

Principe de définition des prix des prestations

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès.

Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, des niveaux de prix ont été fixés par la décision ministérielle relative aux prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité en vigueur au 1er septembre 2009, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Ces niveaux de prix sont revus chaque année.

Les prix des prestations sur devis ou réalisés dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Le GRD GES a retenu la segmentation des clients selon le tableau suivant :

Clients & Fournisseurs

C1 Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.

C2 Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.

C3 Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.

C4 Point de connexion raccordé en BT >36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

C5 Point de connexion raccordé en BT <36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs

P1 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.

P2 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.

P3 Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.

P4 Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

SOMMAIRE

Page

ACHEMINEMENT – Intervention EXPRESS	E0	5
ACHEMINEMENT - continuité de la livraison	E1	5
ACHEMINEMENT – continuité de comptage	E2	5
ACHEMINEMENT – Mise hors danger des personnes et des biens sur appel de tiers	E3	5
QUALITE DE L'ELECTRICITE – Composition et caractéristiques	E4	5
RELEVÉ CYCLIQUE – relève de l'index du compteur	E5	6
DETERMINATION DE L'ÉNERGIE LIVRÉE – calcul de l'énergie en kWh	E6	6
DETERMINATION DE L'ÉNERGIE LIVRÉE – Vérification en laboratoire des compteurs	E7	6
DUPLICATA DE DOCUMENTS	E8	6
PREMIERE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION CLIENT PRO AVEC POSE DU COMPTEUR – Mise en service	E10	6
MISE EN SERVICE ou RESILIATION D'UNE INSTALLATION EXISTANTE CLIENT PRO AVEC COMPTEUR EXISTANT	E11	7
MISE EN SERVICE OU RESILIATION INSTALLATION NOUVELLE CLIENT DOMESTIQUE	E12	7
MISE HORS SERVICE PAR FERMETURE ET PLOMBAGE SANS ENLEVEMENT COMPTEUR	E13	7
RETABLISSEMENT DE LA FOURNITURE pour clients PRO et DOM	E14	7
CHANGEMENT DE FOURNISSEUR – mise en service / résiliation	E20	8
CHANGEMENT DE RESPONSABLE D'EQUILIBRE – mise en service / résiliation	E21	8
CHANGEMENT DE FOURNISSEUR OU RE - Résiliation sans suppression du branchement	E22	8
MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE ou de PUISSANCE D'ACHEMINEMENT CLIENT PRO > 36 kva	E23	9
SEPARATION DE RESEAUX D'ACHEMINEMENT CLIENT PRO	E24	9
SUPPRESSION DU RACCORDEMENT CLIENT PRO ou DOM	E25	9
MODIFICATION CODES ACCES AU COMPTEUR CLIENT PRO	E26	9
ACTIVATION DE LA SORTIE TELE INFORMATION CLIENT PRO	E27	10
MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE ou de PUISSANCE D'ACHEMINEMENT CLIENT PRO ou DOM < 36 kVa	E28	10
MODIFICATION DE COMPTAGE SANS IMPACT SUR LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT PRO	E29	10
PRESTATIONS POUR IMPAYES – mise hors service par coupure sans enlèvement compteur	E30	11
PRESTATIONS POUR IMPAYES – rétablissement après coupure pour impayé	E31	11
PRESTATIONS POUR IMPAYES – relevé spécial	E32	11
PRESTATIONS POUR IMPAYES – vérification visuelle du compteur	E33	12
CONTROLE COMPTAGE PAR EXPERT ASSERMENTE	E34	12
INTERVENTION DE COURTE DUREE	E35	12
TRANSMISSION PERIODIQUE DE COURBE DE CHARGE OU DONNEES DE RELEVÉ CLIENT PRO	E36	12
TRANSMISSION MENSUELLE DES INDEX DE PUISSANCE ATTEINTE ET DONNEES DE RELEVÉ CLIENT PRO ou DOM	E37	13
TRANSMISSION DE DONNEES HISTORIQUES DE RELEVÉ - TOUS CLIENTS sur demande F.	E38	13
MISE A DISPOSITION D'ENREGISTREMENT DE PUISSANCE CLIENT PRO sur demande F.	E39	13
MISE A DISPOSITION HEBDOMADAIRE D'ENREGISTREMENTS DE COURBE DE MESURE DE PRODUCTION	E40	14
VERIFICATION DES PROTECTIONS ou APPAREILLEGES - CLIENT PRO	E41	14
VERIFICATION DES PROTECTIONS ou APPAREILLEGES - CLIENT DOMESTIQUE	E41	14
PROTECTION DE CHANTIER, MANŒUVRE et CONSIGNATION POUR LE COMPTE DE TIERS	E50	15
INFORMATION SUR INCIDENT	E51	15
INFORMATION POUR COUPURE TRAVAUX	E52	15
BILAN QUALITE DE FOURNITURE	E53	15
RENDEZ-VOUS POUR DEVIS TRAVAUX	E54	16
DEDIT DE RENDEZ VOUS OU DEPLACEMENT VAIN	E55 E56	16
BRANCHEMENT PROVISOIRE POUR CHANTIER OU FORAIN	E60	17
CONSTRUCTION DE BRANCHEMENTS et EXTENSIONS TOUS CLIENTS	E61	17
BR avec coffret comptage en limite de propriété inférieur à 36 KVA et limité à 30 ml	E61	17
EXTENSION réseau BT limité à 100 ml pour Branchement < 36 Kva	E62	17
EXTENSION réseau BT > à 100 ml pour Branchement < 36 Kva	E63	17
PRIX DES INTERVENTIONS POUR RACCORDEMENT EN ZAC	E64	18
TARIFS RACCORDEMENTS PROVISOIRES	E65	18
TARIF DES BRANCHEMENT BT > 36 Kva	E66	18
COFFRETS ET ARMOIRES DE COMPTAGES	E67	18
MAIN D'ŒUVRE, VEHICULES	E68	19
DEPLACEMENT DE COMPTAGE OU MODIFICATION DE BRANCHEMENT	E69	19
DEBRANCHEMENT OU DEPOSE BRANCHEMENT	E70	19
MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS	E71	20
DECONNEXION OU RECONNEXION au POTELET ou ARMEMENT DEPORTE CLIENT DOM	E72	20
MODIFICATION DE CODE CLIENT	E73	20
ENQUETE CLIENTELE	E74	21
CHANGEMENT DE PORTE DE COFFRET OU SERRURE	E75	21
TELERELEVÉ DE TYPE J/S CLIENT PRO	E76	21
DIAGNOSTIC CONFORT ÉNERGETIQUE	E80	22
DIAGNOSTIC SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	E81	22
SECURIPLUS	E82	22
PRO DISPO ELEC	E83	23

ACHEMINEMENT		
E.0	Intervention EXPRESS	
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5		
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation s'ajoute au cout de toute autre prestation du catalogue dès lors que le client ou le fournisseur réclame une intervention dans des délais inférieurs aux délais standards d'interventions.		
Standard de réalisation	Prix Facturé : 49,23 € HT	
E.1	Continuité de la livraison	
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5		
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Continuité de la fourniture assurée dans les conditions du contrat d'acheminement et des obligations de service public.		
Standard de réalisation	Prix Non facturé	
E.2	Continuité de comptage	
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5		
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Remplacement des équipements de comptage défectueux.		
Standard de réalisation	Prix Non facturé	
E.3	Mise hors danger des personnes et des biens sur appel de tiers.	
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5		
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Interventions de sécurité à la demande du fournisseur, du client ou d'un tiers.		
Standard de réalisation 24h / 24h	Prix Non facturé	
E.4	QUALITE DE L'ELECTRICITE LIVREE - Composition et caractéristiques	
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5		
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Qualité de l'électricité est conforme aux dispositions réglementaires et du contrat d'acheminement. Tension comprise entre 240 et 400 volts + 6% /- 10 % en BT et, Tension nominale de 15000 volts + 6% /- 10 % en HTA 30 coupures brèves et 10 coupures longues par an. Temps cumulé de coupure < ou = à 6 heures.		
Standard de réalisation	Prix Non facturé	

DETERMINATION DE L'ENERGIE LIVREE

E.5	Relève cyclique de l'index du compteur			
<input checked="" type="checkbox"/> De base		<input type="checkbox"/> Payant (forfait)		<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	C1	C2	C3	C4 à C5
Description	1 relève par mois	1 relève par mois	1 relève par mois	4 relèves par an
Standard de réalisation La relève se fait dans le cadre de circuits préétablis pour T1/T2 et T3. Si le compteur n'est pas accessible au moment de la relève, une carte autorelève de type carte T est laissée à la disposition du client.			Prix Non facturé	

E.6	Calcul de l'énergie livrée en kWh			
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5				
<input checked="" type="checkbox"/> De base		<input type="checkbox"/> Payant (forfait)		<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Standard de réalisation Conformément aux dispositions du contrat d'acheminement			Prix Non facturé	

E.7	Vérification en laboratoire des compteurs / CONTROLE COMPTAGE.			
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5				
<input type="checkbox"/> De base		<input type="checkbox"/> Payant (forfait)		<input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description L'intervention pour vérification des instruments de comptage ou mesure à la demande du client ou d'un fournisseur comprend la coupure, la dépose, la vérification en laboratoire spécialisé, le constat par huissier, la repose et la remise en service.				
Standard de réalisation Remplacement du compteur par un compteur conforme aux spécifications réglementaires			Prix 426,72 € pour C4 et C5 sur devis pour C1, C2, C3	

E.8	Duplicata de facture ou autre document			
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 / C5				
<input checked="" type="checkbox"/> De base		<input type="checkbox"/> Payant (forfait)		<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Standard de réalisation Conformément aux dispositions du contrat d'acheminement si concerné. Disposition identiques pour tout document hors énergie.			Prix Document de moins d'un an : 12.72 € Document de plus d'un an : 22.80 €	

MISE EN SERVICE

E.10	Première Mise en service installation client PRO avec pose compteur			
<input type="checkbox"/> De base		<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)		<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Client C1		Fournisseur C2 à C4	
Description Suite aux travaux de raccordement, le client C1 ou le fournisseur (C2 à C4) demande la mise en service de la nouvelle installation. Mise en service suite à la signature d'un contrat de fourniture et rattachement du point de livraison au contrat d'acheminement. Cette prestation comprend : le traitement administratif, la vérification de conformité des installations à raccorder, la pose du compteur, la programmation du compteur, le relevé d'index Mise en service sous réserve de la fourniture par le client de l'attestation de conformité du poste ou le Consuel.				
Standard de réalisation :			Prix	
10 jours ouvrés			en heures ouvrables : 155,04 €	
Express : en moins de 5 jours ouvrés			Hors heures ouvrables : 232,56 €	

E.11	Mise en service ou résiliation <u>installation existante</u> client PRO avec compteur existant	
Cible : Clients C1 / C2 / C3 / C4 /		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Suite à la demande du client C1 ou du fournisseur (C2 à C4) Mise en service suite à la signature d'un contrat de fourniture et rattachement du point de livraison au contrat d'acheminement. Intervention incluant le déplacement, la vérification et la programmation du compteur, le relevé d'index, le plombage.		
Standard de réalisation		Prix
5 jours ouvrés		En jour/heure ouvrés : 97,82 € HT
		Prix
		Hors jour/heure ouvrés : 146,73 € HT

E.12	MISE EN SERVICE ou RESILIATION D'UNE INSTALLATION NOUVELLE ou EXISTANTE AVEC COMPTEUR EXISTANT pour CLIENT DOMESTIQUE	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	C5	
Description Suite à la demande du client C5 ou du fournisseur (C5) < 36 kva Mise en service ou résiliation suite à la signature ou rupture d'un contrat de fourniture et rattachement du point de livraison au contrat d'acheminement. Intervention incluant le déplacement et les vérifications du comptage, le plombage. <u>Cette prestation comprend</u> : la prise en compte administrative de la demande, la mise EN ou HORS service de l'installation client avec vérification, plombage, relève de l'index,		
Standard de réalisation		Prix
5 jours ouvrés		

E.13	MISE HORS SERVICE par fermeture et plombage de l'organe de coupure CLIENT PRO ou DOM – sans enlèvement du compteur	
Cible :	Clients ou fournisseur C2 à C4	
Description Suite à la demande d'un client transmise par le fournisseur et sans action sur le contrat d'acheminement. Prestation forfaitaire incluant le déplacement pour coupure et relève.		
Standard de réalisation		Prix
5 jours ouvrés		Non facturé

E.14	RETABLISSEMENT de la fourniture client PRO ou DOM	
Description Suite à intervention E.34 Suite à la demande d'un client transmise par le fournisseur et sans action sur le contrat d'acheminement. Prestation forfaitaire incluant le déplacement pour remise en service et relève.		
Standard de réalisation		Prix
5 jours ouvrés		En jour/heure ouvrés : 24,11 € Hors jour/heurs ouvrés : 36,17 €

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR		
E.20	MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C5)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p>Description</p> <p>Le GRD rattache le PDL au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles et la transmission des index au fournisseur concerné.</p> <p>Cette prestation comprend : la production d'un relevé estimé ou réel, la modification des codes comptage, le paramétrage compteur si nécessaire, la mise à zéro des contrôleurs de puissance en fin de mois.</p> <p>Cette prestation est réalisée pour les clients > 36 kva au 1^{er} jour du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1^{er} du mois M+2.</p> <p>Pour les points de connexion en BT < 36 kva, le changement de fournisseur est réalisé soit au 1^{er} du mois M+1 si la demande est formulées avant le 10 du mois M, sinon 1^{er} du mois M+2, soit au fil de l'eau (entre 21 et 42 jours calendaires) suivant possibilités.</p>		
Standard de réalisation		Prix
5jours ouvrés		Facturé 24,11 €

CHANGEMENT DE RESPONSABLE D'EQUILIBRE		
E.21	MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C5)		
<input type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p>Description</p> <p>Le GRD rattache le PDL au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles et la transmission des index au fournisseur concerné.</p> <p>Cette prestation comprend : la mise à jour des éléments contractuels client avec rattachement du client au périmètre du nouveau fournisseur.</p> <p>Le délai standard de réalisation est fixé par l'article 15-II de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.</p>		
Standard de réalisation		Prix
5jours ouvrés		Non Facturé

E.22	RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C5)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p>Description</p> <p>Le GRD réalise une sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le GRD et, éventuellement, le déplacement sur site pour un relevé d'index</p> <p>Cette prestation comprend : la mise à jour des éléments contractuels client avec rattachement du client au périmètre du nouveau fournisseur.</p> <p>Le délai standard de réalisation est fixé par l'article 15-II de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.</p>		
Standard de réalisation		Prix
5jours ouvrés		Client soutirage < 36 kva : Non Facturé Client injection < 36 kva : facturé 24,11 € Client soutirage ou injection > 36 kva : facturé 114,57 €

E.23	MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE ou de PUISSANCE D'ACHEMINEMENT CLIENT PRO.	
Cible : Clients / Fournisseur (C1 à C4)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation comprend : la prise en compte administrative de la demande, une modification de la formule tarifaire d'acheminement sans modification de la puissance souscrite, un déplacement pour modification des câblages et relayages si nécessaire, le remplacement du compteur, le réglage horloge, la programmation du compteur, le relevé d'index.		
Standard de réalisation Standard au 1 ^{er} du mois M+1 si demande formulée avant le 10 du mois M, sinon 1 ^{er} de M+2 Express sous 5 jours ouvrés	Prix Intervention sans déplacement Facturé : 24,11 € Intervention avec déplacement, sans pose ni changement de compteur : 152,67 € €. Intervention avec pose ou changement de compteur : 379,61 € Intervention avec changement de TC ou modification comptage : 195,21 €	

E.24	SEPARATION DE RESEAUX D'ACHEMINEMENT CLIENT PRO	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C4)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux. Elle comprend : la prise en compte administrative de la demande, un déplacement pour séparer le réseau de l'installation du client, les manœuvres des organes de coupure.		
Standard de réalisation Intervention sous rendez-vous convenu avec client, sachant qu'un délai de 21 jours peut être nécessaire à certaines opérations	Prix Intervention HTA : 250,57 €. Intervention client BTA : 171,88 €.	

E.25	SUPPRESSION DU RACCORDEMENT CLIENT PRO ou DOM	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C4)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation s'applique au point de connexion et concerne la rédaction de la proposition technique et financière de dé-raccordement, la mise hors tension de l'installation et les travaux de suppression du raccordement.		
Standard de réalisation Intervention sous rendez-vous convenu avec client, sachant qu'un délai de 21 jours peut être nécessaire à certaines opérations	Prix Sur devis	

E.26	MODIFICATION CODES D'ACCES AU COMPTEUR CLIENT PRO	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C4)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation consiste en la modification du paramétrage du comptage permettant de changer les codes d'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables et la transmission des codes d'accès à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui. Elle comprend : la prise en compte administrative de la demande, un déplacement pour réaliser les modifications.		
Standard de réalisation 10 jours ouvrés	Prix Intervention facturée : 95,28 €.	

E.27	ACTIVATION DE LA SORTIE « télé-information » CLIENT PRO		
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C4)			
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Description Cette prestation consiste en l'activation de l'interface de communication de télé-information (TIC) du compteur électronique du client et d'un relevé des index. Elle comprend : la prise en compte administrative de la demande, un déplacement pour réaliser l'activation, du relevé des index compteur.			
Standard de réalisation 10 jours ouvrés		Prix Intervention client > 36 kva facturée : 95,28 € Intervention client BT < 36 kva facturée : 37,08 €	

E.28	MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE OU DE PUISSANCE D'ACHEMINEMENT POUR CLIENT PRO < 36 kva ou DOMESTIQUES		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible	Clients ou fournisseurs C5		
Description Sur demande du client ou du fournisseur, le GRD réalise la modification de puissance ou de formule tarifaire. <u>Cette prestation comprend</u> : Un déplacement, la modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de la puissance souscrite, la programmation du compteur, le réglage du disjoncteur, la modification éventuelle du codage relais, le plombage, le relevé du compteur, la prise en compte administrative et mise à jour situation client. Si un déplacement du comptage est réclamé par le client, si une modification du tracé ou type de câble se justifie, ou si un changement de disjoncteur s'impose, une prestation Rendez-vous pour DEVIS sera à payer par le demandeur, ainsi que le montant des travaux prévus sur la devis.			
Standard de réalisation Standard sous 10 jours ouvrés Express sous 5 jours ouvrés		Prix Modification de puissance souscrite avec réglage disjoncteur : 37,08 € Sans changement de compteur : 37,08 € Avec changement de compteur ou disjoncteur : 37,83 € Avec changement du compteur + disjoncteur : 116,18 € Avec passage de mono en tri : 169,24 € Avec passage de tri en mono : 169,24 € Avec passage de ST en DT ou DT en ST : 46,01 € Avec programmation compteur : 37,08 €	

E.29	MODIFICATION DE COMPTAGE SANS IMPACT SUR LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT ou de PS. pour CLIENT PRO < 36 kva ou DOMESTIQUES		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible	Clients ou fournisseurs C5		
Description Sur demande du client ou du fournisseur, le GRD réalise la modification de comptage sans modification de la puissance souscrite ou de la formule tarifaire. <u>Cette prestation comprend</u> : Un déplacement, la modification technique, la programmation du compteur, le réglage du disjoncteur, la modification éventuelle du codage relais, le plombage, le relevé du compteur, la prise en compte administrative et mise à jour situation client. Si un déplacement du comptage est réclamé par le client, si une modification du tracé ou type de câble se justifie, ou si un changement de disjoncteur s'impose, une prestation « Rendez-vous » pour DEVIS sera à payer par le demandeur, ainsi que le montant des travaux prévus sur le devis.			
Standard de réalisation Standard sous 10 jours ouvrés Express sous 5 jours ouvrés		Prix Activation télé information du compteur électronique : 37,08 € Avec changement de compteur par modèle électronique : 67,83 €	

PRESTATIONS POUR IMPAYES

E.30	Mise hors service par coupure et plombage des organes de sectionnement du comptage ou du réseau sans enlèvement de compteur		
<input type="checkbox"/> De base		<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1	Fournisseurs C2 à C5	
Description			
A l'initiative du distributeur pour client C1 ou à réception de la demande du fournisseur (C2 à C4), le GRD réalise l'intervention de coupure sous 10 jours ouvrables en standard ou sous 5 jours ouvrables en express.			
Cette prestation comprend : un déplacement, la coupure BT ou HTA par enlèvement de fusible ou déconnection au réseau ou le rétablissement haut et bas, un relevé d'index, collecte éventuel du paiement.			
Standard de réalisation		Prix	
Sous 10 jours ouvrés		par déplacement et intervention basse :	111,91 €
Express sous 5 jours ouvrés		par déplacement et par intervention haute :	163,07 €
		Intervention express facturée en plus :	voir E0

E.31	Rétablissement après coupure pour impayé ou manquement contractuel tous clients		
<input type="checkbox"/> De base		<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1	Fournisseurs C2 à C5	
Description			
A l'initiative du distributeur pour client C1 ou à réception de la demande du fournisseur (C2 à C4), le GRD réalise l'intervention de coupure sous 10 jours ouvrables en standard ou sous 5 jours ouvrables en express.			
Cette prestation comprend : un déplacement, la coupure BT ou HTA par enlèvement de fusible ou déconnection au réseau ou le rétablissement haut et bas, un relevé d'index, collecte éventuel du paiement.			
Standard de réalisation		Prix	
Pour les points de connexion en soutirage, si la demande intervient avant 15 heures, le rétablissement est réalisé le jour même. Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation est de 1 jour ouvré.		par déplacement et intervention basse :	132,56 €
		par déplacement et par intervention haute :	183,39 €

INTERVENTIONS SUR COMPTAGES			
E.32	RELEVÉ SPECIALE client PRO ou DOM		
Cible : Clients C5			
<input type="checkbox"/> De base		<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description			
Mise à disposition en dehors du cycle normal de relève des consommations par index relevés. La transmission des données emprunte le support le plus adapté à l'organisation du GRD (papier, E.mail, ...) Cette prestation comprend : un déplacement, la relève du compteur, les corrections éventuelles des anomalies, l'envoi des éléments.			
Standard de réalisation		Prix	
Sous 10 jours ouvrés		Pour tous clients, Facturé : 57,04 €	

E.33	VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR client PRO ou DOM	
Cible : Clients C5		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation comprend : un déplacement, la relève du compteur, les corrections éventuelles des anomalies, le contrôle visuel du fonctionnement du compteur, l'envoi des éléments.		
Standard de réalisation Sous 10 jours ouvrés	Prix	Pour tous clients, Facturé : 57,04 €

E.34	CONTROLE COMPTAGE PAR EXPERT ASSERMENTE client PRO ou DOM	
Cible : Clients C5		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description L'intervention pour vérification des instruments de comptage ou mesure comprend le contrôle des anomalies sur comptage, la prise de photos, le déplacement d'un agent assermenté ou d'un huissier de justice, le constat par huissier, le dépôt de plainte éventuel en gendarmerie, le relevé du compteur.		
Standard de réalisation Sous 10 jours ouvrés	Prix	Pour tous clients, Facturé : 464,09 €

E.35	INTERVENTION DE COURTE DUREE COMPTEUR CLIENT PRO	
Cible : Clients C1 / Fournisseur (C2 à C4)		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Cette prestation consiste en la réalisation d'une intervention de durée inférieure à 15 minutes autres que celles définies par ailleurs dans les présentes prestations, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - vérification de » l'interface de communication. - Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur - Vérification des contacts tarifaires du compteur - Ouverture de local technique - Contrôle de tension instantané sans pose d'enregistreur - Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation des communs suite à impayé. Elle comprend : la prise en compte administrative du besoin, un déplacement pour réaliser les opérations.		
Standard de réalisation 10 jours ouvrés	Prix	Intervention client > 36 kva facturée : 95,28 €. Intervention client BT < 36 kva facturée : 37,08 €

E.36	TRANSMISSION PERIODIQUE DE COURBE DE CHARGE TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ client PRO	
Cible : Clients C1 / C2		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Nécessite qu'un compteur électronique à courbe de charge soit installé chez le client. Fournir les courbes de charge collectées en donnant au client le choix de la périodicité (hebdomadaire ou mensuelle) Les courbes de charges peuvent être corrigées manuellement. Les données sont fournies par point d'application du tarif (PADT) Adressage par E.mail. Cette prestation comprend : la récupération des points 10 minutes, les corrections manuelles de la courbe de charge, la validation de la courbe de charge, l'envoi des éléments.		
Standard de réalisation Hebdomadaire ou mensuel	Prix	Facturé 24,11 € par courbe

E.37	TRANSMISSION MENSUELLE DES INDEX TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ client PRO ou DOM	
Cible : Clients C5		
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p>Description Mise à disposition mensuelle des consommations par index relevés ou estimés.</p> <p>Les données sont fournies par point d'application du tarif (PADT) suivant un calendrier restant à l'initiative du GRD. La transmission des données emprunte le support le plus adapté à l'organisation du GRD (papier, E.mail, ...)</p> <p>Cette prestation comprend : un déplacement, la relève du compteur, les corrections éventuelles des anomalies, l'envoi des éléments.</p>		
Standard de réalisation		Prix
Bimestriel ou trimestriel		Non Facturé

E.38	TRANSMISSION DES DONNEES HISTORIQUES DE RELEVÉ Clients PRO et DOMESTIQUE	
Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p>Description En raison de la confidentialité des données de comptage appartenant au client, le fournisseur demandeur doit disposer d'un mandat du client pour disposer desdites informations. Le GRD demandera copie de ce mandat.</p> <p>Mise à disposition ponctuelle des consommations historiques par index relevés ou par courbe de charge.</p> <p>Les données sont fournies par point d'application du tarif (PADT). La transmission des données emprunte le support le plus adapté à l'organisation du GRD (papier, E.mail, ...)</p> <p>Cette prestation comprend : la récupération des données, l'envoi des éléments.</p>		
Standard de réalisation		Prix
Sous 10 jours ouvrés		Facturé 24,11 € HT par demande

E.39	MISE A DISPOSITION D'ENREGISTREMENTS DE PUISSANCE OU DE TENSIONS client PRO	
Cible : Clients ou fournisseurs segments C1 à C5		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p>Description A la demande du client ou du fournisseur, le GRD pose des enregistreurs de puissance ou de tension sur l'installation du client afin de permettre au fournisseur d'optimiser la puissance souscrite ou de mesurer la puissance réactive. Un compte rendu des mesures relevées est adressé au fournisseur.</p> <p>Cette prestation comprend : l'installation et les raccordements sous tension des appareils enregistreurs de puissance, la déconnection et l'enlèvement des appareils après mesure, la récupération des données, l'analyse et la synthèse écrite, la transmission des données collectées et la synthèse.</p>		
Standard de réalisation		Prix
10 jours ouvrés		Segment C1 à C4 : 647,68 € HT Segment C5 : 232,61 € HT

E.40	MISE A DISPOSITION HEBDOMADAIRE D'ENREGISTREMENTS DE COURBE DE MESURE DE PRODUCTION client PRO ou DOM		
Cible : Clients ou fournisseurs segments C1 à C5			
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Description La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés à son périmètre d'équilibre et ayant souscrit un contrat CARD-injection. Cette prestation comprend : la récupération des données de mesure au pas de 10 minutes et transmise à EDF par FTP ou Mail.			
Standard de réalisation		10 jours ouvrés	Prix : 12,20 €

E.41	VERIFICATION DES PROTECTIONS VERIFICATION D'APPAREILLAGES CLIENT PRO		
Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4			
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Description A la demande de client ou d'un fournisseur, ou lors de la première mise en service de nouvelles installations clients, une vérification de la conformité des appareillages et les protections des installations, conformément à la réglementation C13100 ; la vérification métrologique des compteurs ou autres vérifications de TC / TT, etc. Cette prestation comprend : Un déplacement de technicien, l'installation éventuel de matériel de précision, la vérification des protections, le réglage éventuel, la vérification de la cohérence et du fonctionnement des équipements de comptage ou autres, les essais de mise en exploitation des installations, un relevé d'index. Cette prestation ne prévoit pas la fourniture d'appareillage de transformation, mesure ou comptage.			
Standard de réalisation		Sous 10 jours ouvrés	Prix Facturé 683,42 €

E.42	VERIFICATION DES PROTECTIONS VERIFICATION D'APPAREILLAGES CLIENT PRO < 36kva ou DOMESTIQUE		
Cible : Fournisseurs C5			
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Description A la demande de client ou d'un fournisseur, vérification de la conformité des appareillages et les protections des installations, vérification métrologique des compteurs ou autres vérifications, Cette prestation comprend : Un déplacement de technicien, l'installation éventuel de matériel de précision, la vérification des protections, le réglage éventuel, la vérification de la cohérence et du fonctionnement des équipements de comptage ou autres, la dépose éventuelle du compteur pour vérification en laboratoire, la pose d'un compteur provisoire, la repose du compteur initial après vérification, les essais de mise en exploitation des installations, un relevé d'index. Cette prestation ne prévoit pas la fourniture d'appareillage de transformation, mesure ou comptage.			
Standard de réalisation		Sous 10 jours ouvrés	Prix Clients HTA : Facturé 61,96 €

PROTECTION DE CHANTIER, MANOEUVRES ET CONSIGNATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	
E.50	
Cible : Clients C1 / fournisseur C2 à C5	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Sur demande du client ou d'un fournisseur, le GRD intervient pour mettre en sécurité une installation privative ou un ouvrage collectif pour la réalisation d'entretien ou de travaux. <u>Cette prestation comprend</u> : le déplacement de un ou plusieurs techniciens dotés d'outils ou d'engin spécialisés, les éventuelles manœuvres pour mise hors tension et consignations, la disposition de protections, la matérialisation des zones à risques potentiels ou interdictions, la vérification de l'absence de tension éventuelle, la pose de mise en court-circuit et à la terre si besoin, la délivrance d'autorisations de travail, la remise en état des installations après vérification de la conformité des installations.	
Standard de réalisation Sous 10 jours ouvrés	Prix Facturé 52,83 € pour 1 heure de travail / agent Sur devis si temps ou moyens importants

INFORMATIONS DIVERSES	
E.51	INFORMATION SUR INCIDENT EN TEMPS REEL
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1 à C5 Fournisseurs C2 à C5
Description Suite à la demande téléphonique ou par courrier d'un client ou d'un fournisseur sur l'état du réseau et les éventuels incidents survenus, le GRD renseigne en temps réel ou à postériori toute demande qui lui parvient. Les point d'accès sont : la ligne téléphonique de dépannage du GRD au 05 58 71 62 43, le fax au 05 58 71 46 02 , ou l'adresse postale du GRD.	
Standard de réalisation En temps réel	Prix Non facturé

E.52	INFORMATION POUR COUPURE TRAVAUX	
<input checked="" type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1 à C5	Fournisseurs C2 à C5
Description Lorsque les contraintes techniques l'imposent, le GRD peut être amené à effectuer des coupure d'alimentation. Les clients du secteur concerné seront avertis par voie d'affichage, par voie de presse, ou par courrier. Un contact téléphonique peut compléter ces dispositions à l'initiative du GRD. Les point d'accès sont : la ligne téléphonique de dépannage du GRD au 05 58 71 62 43, le fax au 05 58 71 46 02 , ou l'adresse postale du GRD.		
Standard de réalisation En temps réel	Prix Non facturé	

E.53	BILAN QUALITE DE FOURNITURE client PRO	
Cible : Clients C1/ Fournisseur C2 à C3		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Description Suite à la demande d'un client ou d'un fournisseur le GRD est amené à produire des informations capitalisées sur la qualité de fourniture sur une période de six mois ou d'un an. <u>Cette prestation comprend</u> : le recensement des coupures brèves et longues, leurs motifs et durées effectives, le nombre et la durée des coupures pour travaux ayant affecté le client, la rédaction d'un rapport compréhensible du client, le portage éventuel de ce bilan global au client ou l'adressage au fournisseur.		
Standard de réalisation Tous les six mois Tous les ans	Prix 201,17 € / an 101,60 € / an	

RENDEZ-VOUS		
E.54	Etude de travaux et devis	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1	Fournisseurs C2 à C5
Prix	105,66 €	
Description Suite à la demande du Client ou d'un fournisseur le GRD réceptionne la demande et programme un rendez-vous pour étude travaux sur le terrain. Un document précisant les informations à produire par le demandeur sera adressé par FAX ou E.mail. Un technicien se déplace et effectue les relevés de terrain nécessaires à l'étude. Il analyse les différentes solutions techniques, il réalise un ou plusieurs devis pour travaux, il adresse ce travail au client et/ou au fournisseur.		
Cette prestation peut nécessiter tous documents techniques ou de situation permettant d'identifier le lieu et la nature des travaux à étudier (plan cadastral, adresse exacte, nature du projet, puissance et tension concernées, ...).		
Standard de réalisation Suivant RV (minimum 5 jours ouvrées)		

E.55	Débit de rendez-vous	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1/C2/C3/C4/C5	Fournisseurs C2 à C5
Prix	30,71 €	
Description Frais appliqué suite à une annulation ou un report de rendez-vous du fait de l'utilisateur ou d'un tiers autorisé par lui, sur toute intervention prévue à moins d'un jour ouvré		
Standard de réalisation Suivant RV (minimum 1 jours ouvrées)		

E.56	Déplacement vain	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible	Clients C1 à C5	Fournisseurs C2 à C5
Prix	93,96 €	
Description Frais appliqué suite à un rendez-vous manqué du fait de l'utilisateur ou d'un tiers autorisé par lui sur toute intervention.		
Standard de réalisation		

Tarifs branchements / Extensions consommateur / producteurs

E.60	BRANCHEMENT PROVISOIRE POUR CHANTIER OU FORAIN		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible: Clients / Fournisseurs C4 / C5 forfait ci-dessous		Clients ou Fournisseurs C1 à C3 Sur DEVIS	
Description			
Le branchement provisoire ne pourra être réalisé que dans la mesure où le client (C2 à C5) dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.			
Le GRD assure le raccordement physique au réseau d'un coffret réglementairement équipé et fourni par le client ou fournisseur, avec un câble d'alimentation suffisamment long pour rendre possible la connections. Exceptionnellement ce matériel peut être loué par le GRD au client ou fournisseur selon des modalités administratives et techniques restant à l'initiative du GRD.			
<u>Cette prestation comprend</u> : la vérification de conformité du matériel fourni, le raccordement du matériel fourni au plus proche d'un point de raccordement possible sur le réseau, la pose du compteur, la mise en service, le relevé d'index, la dépose du matériel après utilisation.			
Standard de réalisation		sous 10 jours ouvrés	Prix
		Pour la pose dépose du matériel sans location	Voir chapitre E 65
Supplément pour location de matériel (coffret équipé + câble)		Prix	voir chapitre E 65

E.61	BR avec coffret comptage en limite de propriété inférieur à 36 KVA et limité à 30 ml		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible : Client C5			
		souterrain	Aérien / Aéro souterrain
	Tarifs en € HT	Part Fixe	Part Fixe
	Mono < 18 Kva	1166.00	1166.00
	TRI < 36 Kva	1291.00	1291.00

NB) Pour établir le devis client consommateur, **il convient d'appliquer un taux de réfaction = à 40%** du montant total HT du branchement. Pas de réfaction concernant le client producteur.

E.62	EXTENSION réseau BT limité à 100 ml pour Branchement < 36 Kva		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible : Client C5			
Extension inférieure MONO ou TRI en € HT	Part fixe	Part Variable au-delà de 30mètres	
Création réseau BT	1588.00	69.80	
Augmentation de PS du Transformateur	1785.00		
Remplacement Transfo sur poteau par poste au sol	12820.00		

E.63	EXTENSION BT > à 100 ml pour Branchement < 36 Kva		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible : Client C5			
Extension MONO ou TRI			
Devis entreprise + majoration 17%		Renforcement BT	
		Création, modification de poste de transformation	
		Création réseau HTA	

NB) Pour établir le devis client consommateur, **il convient d'appliquer un taux de réfaction = à 40%** du montant total HT du branchement. Pas de réfaction concernant le client producteur.

E.64		PRIX DES INTERVENTIONS POUR RACCORDEMENT EN ZAC	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible : Client C1 / C2 / C3			
Electricité			222.85 €HT

E.65		TARIFS RACCORDEMENTS PROVISOIRES			
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)			
Cible : Client C1 / C2 / C3					
	De 3 à 36 Kva		De 36 à 250 Kva		
Usage nacelle	oui	non	oui	non	
Sans prêt de coffret équipé	250	110	280	135	
Avec prêt de coffret équipé	275	145	295	165	
Autres cas	Sur devis non réfacté				

E.66		TARIF DES BRANCHEMENT BT > 36 Kva			
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)			
Cible : Client C1 / C2 / C3					
PDL en limite propriété. TRI	Aérien ou Souterrain		Part variable de 31 à 100 mètres en domaine public		
En € HT	Part Fixe pour 30mètres		souterrain	aérien	
36 Kva < PRAC < 60 Kva	2927		69.80	23.22	
60 Kva < PRAC < 120 Kva	2927		69.80	23.22	
120 Kva < PRAC < 250 Kva	2927		69.80	23.22	

EXTENSION BT > à 100 ml pour Branchement > 36 Kva

Chiffré sur devis	Renforcement BT
	Création, modification de poste de transformation
	Création réseau HTA

NB) Pour établir le devis client consommateur, il convient d'appliquer un taux de **réfaction = à 40%** du montant total HT du branchement. Pas de réfaction concernant le client producteur.

E.67		COFFRETS ET ARMOIRES DE COMPTAGES	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible : Client C1 / C2 / C3 / C4 / C5			
	Armoire complète TJ sans disjoncteur	2070.00	
1075	Coffret Equipement type 2 sect + TC	590.70	
1076	Coffret de comptage + panneau Pré équipé	286.00	
	Coffret avec sectionneur de coupure visible	483.60	
1077	Compteur électronique SL 7000	554.32	

TARIFS DES TRAVAUX ET FOURNITURES COMPTAGES ET BRANCHEMENT		
DISJONCTEURS		
1009	2 fils 15/45 ou 30/60	42.68
1010	4 fils 10/30	46.41
1011	4 fils 30/60	60.86
COUPES CIRCUITS		
1016	2 fils	14.96
1018	4 fils	43.15
	Répartiteur 4 x 35 mm ²	45.57
COFFRETS EXTERIEURS		
1012	Complet avec socle posé par client	118.25
1022	Complet sans socle posé par client	85.95

1013	Vide avec socle posé par client	80.37
1034	Coffret seul	48.07
1015	Socle seul	32.30
	Socle double	54.79
	Panneau mono ou tri	37.88
COMPTEURS		
	Compteur HTA ou BT > 36 kVa	1169.48
	Compteur BT < 36 kVa	61.05
AUTRES FOURNITURES		
	Fouet 16/35 mm ²	4.40
	Panneau disjoncteur 25x30 cm	14.96
CABLE ELECTRIQUE		
1079	CU 2 x 1.5 mm ²	0.58
1078	CU 4 x 16 mm ²	9.20
	CU 4 x 25 mm ²	14.37
	CU 4 x 35 mm ²	18.64
1187	AL 2 x 35 mm ² + tele	6.21
	AL 4 x 95 mm ²	11.5
	AL 4 x 150 mm ²	15.87
	AL 4 x 240 mm ²	25.13

E.68	MAIN D'ŒUVRE, VEHICULES	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible : Client C1 / C2 / C3 / C4 / C5		
1050	1 heure ouvrable	52.87
1051	1 heure hors ouvrable (nuit, WE, férié)	79.31
1052	Utilisation heure engin élévateur	31.04
	Km parcourus pour véhicule divers	0.52 / km

E.69	DEPLACEMENT DE COMPTAGE & DEPLACEMENT OU MODIFICATION DE BRANCHEMENT	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible: Clients C1/C2/C3/C4		
Description		
Suite à la demande du Client ou du fournisseur et après règlement du devis préalablement établi, le GRD procède aux travaux prévus.		
Standard de réalisation		Prix
10 jours ouvrés		Sur DEVIS

E.70	DEBRANCHEMENT IMPRODUCTIF OU DEPOSE BRANCHEMENT	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible: Clients ou Fournisseurs C1/C2/C3/C4/C5		
Description		
A la demande du client ou d'un fournisseur, et après règlement du devis préalablement établi, le GRD procède au débranchement de l'installation.		
<u>Cette prestation comprend</u> : un déplacement d'un ou plusieurs techniciens ainsi que de moyens spécialisés, la mise hors tension du branchement, le relevé du compteur, éventuellement la dépose du compteur ainsi que la dépose du câble aérien ou l'abandon du câble souterrain.		
Standard de réalisation		Prix
Sous 10 jours ouvrés après paiement du devis		Sur DEVIS

E.71	MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible: Clients ou Fournisseurs C1/C2/C3/C4/C5			
Description A la demande du client ou d'un fournisseur, la prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur. Cette mise sous tension provisoire pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le gestionnaire de réseau public de distribution (15 jours). Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validé par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD. <u>Cette prestation comprend</u> : un déplacement d'un ou plusieurs techniciens ainsi que de moyens spécialisés nécessaires à la mise sous tension, le relevé du compteur.			
Standard de réalisation Sous 10 jours ouvrés après paiement du devis		Prix Intervention de MES client > 36 kva : 352.00 €. Intervention de MHS client > 36 kva : 204.22 €. Intervention de MES client BT < 36 kva : 145.12 €. Intervention de MHS client BT < 36 kva : 79.17 €.	

E.72	DECONNEXION ou RECONNEXION au POTELET ou ARMEMENT DEPORTE CLIENT < 36 kVa		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible: Clients ou Fournisseurs C1/C2/C3/C4/C5			
Description A la demande du client ou d'un fournisseur, la prestation consiste en la déconnexion ou la reconnexion du câble d'alimentation individualisé et nécessitant une intervention délicate dans un environnement dangereux et avec des moyens d'accès spécifiques (élévateur, échelle de toit, etc.). <u>Cette prestation comprend</u> : un déplacement de plusieurs techniciens ainsi que de moyens spécialisés nécessaires à la mise sous tension et/ou déconnexion, le relevé du compteur.			
Standard de réalisation Date convenue après paiement du devis		Prix Intervention de MES et MHS client < 36 kva : 325.00 €.	

E.73	MODIFICATION CODE CLIENT PRO ou DOM		
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible: Clients ou Fournisseurs C1/C2/C3/C4/C5			
Description Afin de préserver la confidentialité des données, le client peut à tout moment demander la modification des codes d'accès à ses compteurs. Si la demande provient d'un fournisseur, celui-ci doit être expressément mandaté par le client pour effectuer cette demande. Un justificatif sera réclamé par le GRD. <u>Cette prestation comprend</u> : une modification administrative dans le fichier client, une modification des paramètres de comptage, éventuellement un relevé d'index, le remplacement des mémoires de compteur.			
Standard de réalisation Sous 5 jours ouvrés		Prix Forfait 75,00 €	

E.74	ENQUETE CLIENTELE PRO et DOM		
<input type="checkbox"/> De base	<input type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)	
Cible: Clients ou Fournisseurs C1/C2/C3/C4/C5			
Description A la demande d'un fournisseur, un technicien se rend chez le client et recherche les éléments de réponse intéressant le fournisseur (ex : présence ou non du client sur les lieux, recherche de fraude, ...) <u>Cette prestation comprend</u> : un déplacement d'un technicien, une enquête de proximité, une éventuelle intervention technique sur l'installation, un relevé d'index, un rapport d'enquête.			
Standard de réalisation Sous 5 jours ouvrés		Prix : Forfait 61 €	

AUTRES INTERVENTIONS TECHNIQUES		
E.75	CHANGEMENT DE PORTE DE COFFRET OU SERRURE	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible: Clients C1 / C2/C3/C4/C5		
Description : Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.		
Standards de réalisation : 10 jours ouvrés		
E.75.1	Remplacement d'une porte de coffret types S 2300, S 300, C 500	
Prix : 54,00		
E.75.2	Remplacement d'une porte de coffret types S 600, CSC 2300	
Prix : 100,50		
E.75.3	Remplacement d'une SERRURE de type DENIS, BRICARD ou autre	
Prix : 220,00 € (fourniture de la serrure comprise)		

TELERELEVE CLIENT PRO		
E.76	Mise en place de télérelève hebdomadaire ou mensuelle à la place d'un comptage mensuel de base	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible : Client C1 / C2 / C3		
Description Sous réserve de faisabilité technique validée par une étude préalable sur site (étude payante). La prestation comprend la fourniture du compteur électronique, la mise en place et l'entretien d'une télérelève journalière ; l'alimentation électrique et la ligne téléphonique sont fournies par le client. Le tarif proposé est un loyer annuel.		
Prix : 438,00 par an		

PRESTATION DE SERVICES HORS ACHEMINEMENT		
DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE		
E.80	audit visuel des matériaux constituant le bâti et les matériels constituant la protection des personnes et des biens, les équipements de chauffage, d'éclairage ou électroménager importants.	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible : clients / C3 / C4 / C5		
Description		
A la demande du client, le GRD réalise un audit global du bâti et des solutions d'isolation, de chauffage, d'éclairage, de sécurité et de confort en place chez le client.		
<p><u>Cette prestation comprend</u> : déplacement d'un technicien ou partenaire pour effectuer des mesurages et investigations sur la qualité du bâti, des ouvrants et de l'isolation afin d'approfondir les déperditions énergétiques potentielles. Réaliser un rapport d'audit et dispenser des préconisations visant à améliorer l'isolation, à réduire les consommations, à réaliser des économies d'énergie, à renforcer la sécurité des personnes et des biens, à améliorer le confort des usagers.</p>		
Standard de réalisation : sur rendez-vous		Prix : 198,00 €
E.81	DIAGNOSTIC SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRICITE	
	PARTICULIERS < 36 kva	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible : CLIENTS C4 / C5		
Description		
A la demande du client, le distributeur réalise un audit sécurité des installations GAZ et dispense des préconisations en hiérarchisant les travaux à réaliser.		
<p><u>Cette prestation comprend</u> : Une intervention d'un technicien, des mesures et investigations diverses, un rapport d'audit.</p>		
Prix : 150,00 €		
E.82	SECURIPLUS PRO / PARTICULIERS	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible : C4 / C5		
Description		
A la demande du client, le GRD s'engage à intervenir en dépannage dans un délais de 4 heures pour permettre une réalimentation provisoire ou définitive des installations privatives du client. Cet engagement s'entend sous condition que le réseau de distribution public soit lui-même en état de fonctionnement pour permettre l'alimentation du client. Il se limite aux équipements BTA situés au niveau du poste ou du tableau de répartition du client (les autres équipements électriques du client situés en aval du transformateur de puissance ou du tableau de protection sont exclus de cet engagement).		
<p>Cette prestation comprend : une intervention d'un technicien pour diagnostiquer la partie d'installation du client source de dysfonctionnement, réparer provisoirement ou définitivement le circuit si la solution se situe au niveau des protections de circuits. Isoler dans les autres cas le circuit ou partie d'installation en défaut, rétablir les circuits sains, conseiller sur la démarche à suivre pour remise en état définitive.</p>		
Prix : 1,00 € HT par mois		

E.83	PRO DISPO ELEC	
<input type="checkbox"/> De base	<input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)	<input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
Cible :		
Description		
Suite à un contrat d'assistance dépannage et, à la demande du client, le GRD s'engage à fournir le matériel HTA / BT dans un délai de 4 heures afin de permettre une réalimentation provisoire ou définitive des installations privatives du client. Cet engagement peut se jumeler ou non avec le service SECURIPLUS.		
<u>Cette prestation comprend</u> : la mise à disposition de transformateurs ou de cellule HTA, ou bien de tous autres appareils permettant de dépanner provisoirement les installations du client dans un délais de 4 heures.		
<p><u>Prix</u> : de 80 à 150 € par jour (suivant type de matériel)</p> <p>+ forfait de livraison des équipements ou matériel de 150 €</p> <p>+ forfait de montage / démontage des équipements de 300 € par intervention.</p>		